



Compte-rendu de séance du 23/11/2020
Conseil d'Administration du Collège Edmée Jarlaud

PRESENTS - EXCUSES - VOTANTS - ABSENTS
19 3 19 5
QUORUM 13 Membres

Le quorum étant atteint, Monsieur DUFLLOT, Principal, Président du Conseil d'Administration, déclare la séance ouverte à 17h30, et appelle au secrétariat de séance parmi les membres élus.

Mme MOREAU, Représentante des personnels d'administration et des Agents Techniques Territoriaux, accepte le secrétariat de séance.

Les représentants des personnels enseignants assureront le secrétariat du prochain C.A.

Monsieur le Principal apporte quelques modifications à l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal du C.A. du 15 juin 2020
- Installation du Conseil d'Administration
- Election aux différentes instances
- Organisation élections parents d'élèves : Votes UNIQUEMENT par correspondance
- Règlement intérieur du C.A.
- DBM
- Budget 2021
- Délibérations
- Points pédagogiques et éducatifs
- Sorties pédagogiques
- Protocole sanitaire renforcé du collège
- Questions diverses

I - Adoption du procès verbal du Conseil d'Administration précédent :

Monsieur DUFLLOT, Principal, demande si l'on peut valider le procès-verbal de la séance du 15 Juin 2020. Madame GUICHARD, CPE, intervient et demande que soit modifié, dans le Procès-Verbal du 15/06/20, le contenu du **Bilan Vie Scolaire 2019/2020** :

" Madame GUICHARD présente le bilan de la Vie Scolaire à partir d'un document. (cf le document joint en annexe 5). Elle aborde l'assiduité (absences, retards), la discipline (punitions, sanctions). Plusieurs constats et propositions d'actions sont évoqués autour des problématiques du décrochage scolaire, du vivre-ensemble et de la prévention contre la violence, du bien-être au collège.

Elle évoque ensuite rapidement la réouverture du collège au 2 juin après le déconfinement, les modalités d'accueil et les effectifs élèves ayant effectué un retour en classe en présentiel."

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Principal demande de procéder au vote pour l'adoption de ce procès verbal.

OUI : 19

NON : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II - Installation du Conseil d'Administration

Monsieur Le Principal présente aux membres du C.A., le taux de participation aux élections :

- 80,65 % de participations pour les personnels d'enseignement, d'éducation, et de documentation
- 75 % de participations pour les personnels d'administration et agents techniques territoriaux
- 72,32 % de participations pour les parents d'élèves

COLLEGE EDMÉE JARLAUD
C. A. du 23 Novembre 2020

Il donne, ensuite, la composition du Conseil d'Administration et présente les divers membres de droit et les membres élus. Il précise également son mode de fonctionnement (périodicité des réunions, séances extraordinaires, convocation...), et rappelle les attributions du Conseil d'Administration.

III - Elections aux différentes instances

Monsieur DUFLOT présente, à l'aide d'un diaporama, leurs différentes fonctions et rappelle que les membres élus (titulaires & suppléants et membres de droit) devaient, par anticipation et à l'aide de la messagerie, se positionner dans les différentes commissions.

La répartition des membres du C.A. dans les différentes commissions est présentée à l'aide de différents tableaux (voir annexes).

Aucune remarque n'étant formulée, M. DUFLOT demande aux membres du CA de valider la composition des différentes commissions.

Commission permanente

OUI : 19 NON : 0 ABSTENTION : 0

La composition de la commission permanente est adoptée à l'unanimité

Conseil de discipline

OUI : 19 NON : 0 ABSTENTION : 0

La composition du conseil de discipline est adoptée à l'unanimité

Commission éducative

OUI : 19 NON : 0 ABSTENTION : 0

La composition de la commission éducative est adoptée à l'unanimité

Commission d'hygiène et de sécurité

OUI : 19 NON : 0 ABSTENTION : 0

La composition de la commission d'hygiène et de sécurité est adoptée à l'unanimité

Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Madame GUICHARD, CPE, se propose afin de compléter les membres du C.E.S.C.

Aucune objection n'étant formulée, Monsieur le Principal demande de procéder au vote,

OUI : 19 NON : 0 ABSTENTION : 0

La composition du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Principal remercie les nouveaux membres du C.A pour leur participation et confirme l'installation des différentes commissions.

IV - Organisation élections parents d'élèves

Monsieur le Principal propose aux membres du CA d'organiser le vote des parents d'élèves, UNIQUEMENT par correspondance (il n'y aurait plus de bureau de vote en présentiel) pour les prochaines élections.

Au regard des conditions particulières d'organisation dues au protocole sanitaire pour les élections 2019-2020, M. DUFLOT, précise que, cette année, les parents d'élèves ont tous voté par correspondance (sur les 72,32 % de participation – 100% de votes par correspondance).

M. DUFLOT remercie Mme MOREAU, secrétaire, pour l'organisation des élections, ainsi que M. ROGUET, représentant des parents d'élèves, pour sa participation et l'aide apportée au dépouillement.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Principal demande de procéder au vote pour l'autoriser à organiser les élections des parents d'élèves uniquement par correspondance

OUI : 19 NON : 0 ABSTENTION : 0

L'autorisation est adoptée à l'unanimité.

COLLEGE EDMEE JARLAUD

C. A. du 23 Novembre 2020

V – Règlement intérieur du C.A.

M. DUFLOT, à l'aide du diaporama, présente aux membres du C.A. le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Collège Edmée Jarlaud.

M. DUFLOT détaille chaque article et précise que ce R.I. répond au Code de l'Education (voir annexe).

M. CASSEL, représentant des personnels enseignants, demande s'il est possible d'y intégrer la fréquence des réunions pour chaque commission (sur l'année scolaire).

M. DUFLOT précise que seule la commission permanente a l'obligation de se réunir au moins 1 fois par an (ex : DGH) et que les autres commissions peuvent se réunir dans le cadre d'une demande ou d'un projet particulier (ex : protocole sanitaire pour la C.H.S.). Quant à la convocation du Conseil de Discipline elle répond uniquement à une procédure disciplinaire.

Aucune autre remarque n'étant formulée, Monsieur le Principal demande de procéder au vote pour l'adoption du R.I.

OUI : 19

NON : 0

ABSTENTION : 0

Le R.I. du C.A. est adopté à l'unanimité.

VI – D.B.M.

M. DUFLOT invite Madame QUINTON, Gestionnaire, à prendre la parole.

Mme QUINTON présente la D.B.M. n° 2 pour vote (voir annexe).

Elle précise que 2020 a subi un manque de recettes suite au COVID 19 (pas de cantine pendant le Confinement). Pour autant, le Conseil Départemental a accordé une subvention afin de couvrir les donations faites aux banques alimentaires (ce qui n'a pas occasionné de pertes alimentaires excessives).

M. DUFLOT informe les membres du C.A. que le collège Edmée Jarlaud a reçu le Prix des "Circuits Courts" par le Conseil Départemental. Ce prix est une reconnaissance et valorise l'investissement de M. BRUYER et son équipe dans la conception et la qualité des menus proposés.

M. DUFLOT expose également les difficultés rencontrées pour l'accueil des élèves du primaire le midi. Afin de respecter les consignes du protocole sanitaire, une salle de classe a dû être aménagée pour accueillir 50 élèves du primaire. M. DUFLOT remercie, à ce propos, la mairie d'Acheux pour sa coopération dans cette organisation.

Monsieur le Principal demande de procéder au vote pour la D.B.M. n° 2

OUI : 19

NON : 0

ABSTENTION : 0

la D.B.M. n° 2 est adoptée à l'unanimité.

VII – Budget

A l'aide du diaporama, et de graphiques, Mme QUINTON présente et explique, aux membres du C.A., l'organisation et la préparation d'un budget. Elle détaille la répartition, par services, des recettes 2021 et l'origine de leurs financements, ainsi que les prévisions de dépenses et leurs répartitions (Enseignement, activités pédagogiques, sorties & voyages, administration & logistique, etc).

Elle montre également l'évolution des fonds de réserves entre 2012 et 2020, avec une prévision pour 2021, Mme QUINTON ajoute à cette présentation un bilan des élèves boursiers (Nombre de boursiers selon le taux, comparaison des versements entre 2020 et 2021).

M. CASSEL, représentant des personnels enseignants, interroge Madame la Gestionnaire à propos :

- du financement des sorties et voyages

Mme QUINTON confirme l'ouverture d'une ligne budgétaire.

M. DUFLOT précise qu'en raison du manque de recettes ces derniers temps, l'organisation de sorties ou voyages semble difficile à prévoir en raison de l'importance des dépenses qu'elles occasionneraient.

Cependant, les sorties culturelles, subventionnées par le PAC80, n'engendrent aucun coût et sont donc maintenues.

- Les prélèvements sont-ils destinés à la pédagogie ?

Mme QUINTON confirme que le versement apparaît sur les crédits d'enseignement.

Mme QUINTON propose, à présent, le vote pour le maintien à 13% du reversement du service restauration, qui sert au fonctionnement de l'administration logistique & restauration.

COLLEGE EDMÉE JARLAUD

C. A. du 23 Novembre 2020

OUI : 19

NON : 0

ABSTENTION : 0

L'autorisation d'organiser ces sorties est adoptée à l'unanimité

➤ **Sortie au Lycée agricole de Savy-Berlette**

Cette sortie est organisée pour quelques élèves de 3^{ème}, sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire. Elle a pour thème « bus de la découverte des métiers de maintenance des matériels » dans le cadre de l'orientation 3^e.

Cette sortie est totalement financée par l'établissement d'accueil et n'occasionne aucun coût pour les familles.

Monsieur DUFLOT demande aux membres du C.A. l'autorisation d'organiser cette sortie

OUI : 19

NON : 0

ABSTENTION : 0

L'autorisation d'organiser cette sortie est adoptée à l'unanimité

➤ **Contrat MAIF**

Madame QUINTON, gestionnaire, demande aux membres du C.A. d'autoriser la validation des options du contrat MAIF pour 2021, avec la modification du nombre d'élèves.

Monsieur le Principal demande de procéder au vote afin de valider ce contrat.

OUI : 19

NON : 0

ABSTENTION : 0

Le pouvoir de signer est adopté à l'unanimité.

➤ **Avenant à la convention d'hébergement pour l'accueil des élèves du primaire.**

Madame QUINTON soumet aux membres du C.A. l'avenant à la convention d'hébergement qui limite à 50 le nombre maximal d'élèves accueillis, afin de suivre les consignes du protocole sanitaire.

Monsieur le Principal demande de procéder au vote afin de l'autoriser à signer cet avenant.

OUI : 19

NON : 0

ABSTENTION : 0

Le pouvoir de signer cet avenant est adopté à l'unanimité.

➤ **I.M.P.**

Monsieur DUFLOT présente aux membres du C.A. la répartition des I.M.P. (Indemnités pour Missions Particulières) et soumet au vote la répartition suivante (avec effet au 01/10/2020) :

- 1 IMP : attribuée au Référent TICE
- 0,5 IMP attribuée au Référent Devoirs Faits

M. DUFLOT précise qu'il est en attente d'une dotation des services académiques de :

- 1 IMP : attribuée au Référent Culturel
- 0,5 IMP attribuée au Référent PIAL

Monsieur le Principal demande de procéder au vote la répartition des I.M.P.

OUI : 19

NON : 0

ABSTENTION : 0

Cette répartition est adoptée à l'unanimité

IX – Points pédagogiques et éducatifs

M. DUFLOT présente un bilan de début d'année scolaire pour la répartition des devoirs faits, le protocole de remplacement de courte durée, l'évolution des effectifs, les ateliers du midi et le poids du cartable.

Il donne également le bilan de l'infirmerie et précise qu'il y a eu peu d'élèves positifs au COVID et que 6,66% d'élèves ont été reconnus "Cas contact" et ont du se faire tester.

Mme DESMARQUEST, représentante des personnels enseignants, demande pourquoi le suivi des élèves se fait auprès de l'infirmière et pas par la PsyEN ?

Mme GUICHARD, CPE, précise que le mal-être des élèves peut s'exprimer par des symptômes physiques et vont donc consulter en 1^{er} lieu l'infirmière, ou la Vie Scolaire. De plus, la PsyEN n'assure une permanence au collège qu'1/2 journée par semaine. Son rôle n'est pas non plus d'effectuer un suivi psychologique auprès des élèves en situation de mal-être.

M. DUFLOT présente également :

- la période des conseils de classes du 1^{er} trimestre ;
- les stages en entreprises pour les 3^{èmes} se feront courant mars ;
- L'exercice PPMS du 30/11/2020 ;
- la prise de fonction de 2 services civique (début septembre) Mme GEORGES et Mme OUBAËLI ;

COLLEGE EDMEE JARLAUD

C. A. du 23 Novembre 2020

X – Sorties pédagogiques

M. DUFLOT rappelle que ce point vient d'être abordé précédemment.

XI – Protocole sanitaire renforcé au collège

Monsieur le Principal rappelle aux membres du C.A. qu'il s'agit du 4^e protocole sanitaire mis en place à cette date, depuis le 1^{er} déconfinement. Le protocole de septembre reprend certains éléments de celui de juin 2020, mais intègre de nouvelles dispositions ; exemples : pas de 1 salle/1 classe, ni de rotation des groupes d'élèves, les EDT aménagés, nouveau fonctionnement de la restauration, etc .

Il donne quelques précisions quant à l'organisation :

- l'accueil des élèves qui doivent, à la descente des bus, se rendre directement dans leurs classes où les attendent les professeurs.
- du flux des élèves et des adultes dans l'établissement, avec un brassage minimum et un sens de circulation dans les couloirs entre le rez-de-chaussée et l'étage.
- adaptation des horaires de récréations (2 par ½ journées) et du passage cantine.
- les salles d'accueil pour la restauration scolaire ont été adaptées (réorganisation des tables dans le réfectoire, réquisition de la salle d'étude pour quelques collégiens & 1 salle de classe pour les primaires, salle de réunion pour les commensaux venant de l'extérieur).
- port du masque en EPS, conservé ou pas, selon les activités sportives, et recommandé par les IPR d'EPS.

M. DUFLOT remercie les Agents Techniques Territoriaux, en particulier les personnes en charge du ménage, pour leur investissement dans le nettoyage et l'hygiène régulier des locaux.

Il précise que certains élèves ont été déstabilisés lors du 1^{er} confinement en raison de la fracture numérique (familles en difficulté, manque de matériel informatique malgré les aides du Conseil Départemental pour les élèves boursiers).

XII – Questions diverses

Monsieur le Principal présente les 2 questions déposées par Mme AUBERT, représentants des parents d'élèves, à savoir :

- Comment expliquer qu'il y ait une majorité de collégiens au détriment de collégiennes volontaires à l'atelier sportif ? Sur quelle base s'est réalisée la sélection des jeunes à cette section bad ?

Mme GUICHARD prend la parole et apporte les précisions suivantes :

- Distribution d'1 questionnaire en début d'année scolaire afin que les élèves fassent leurs choix d'ateliers
- Détermination d'un nombre maximum d'élèves pour l'AS Badminton (pour raison de sécurité) sachant qu'il y a eu beaucoup de demandes en Badminton sur certains niveaux.
- La répartition des élèves dans les ateliers s'est faite en majorité sur leur 1^{er} Vœu
- Une rotation d'élèves par rapport aux ateliers est prévue au 2^{ème} semestre, avec l'organisation d'un 2^e sondage (choix d'ateliers)

Concernant l'accompagnement des élèves "Dys", peut-il être envisagé de créer des aides à l'orientation dans les couloirs de type pas de couleurs ou lignes de couleurs vers quelques points d'intérêt de l'établissement (les wc, le cdi par exemple) ?

M. DUFLOT invite à aborder ce point lors d'une prochaine réunion du C.E.S.C, avec l'avis de la PsyEN rattachée au collège.

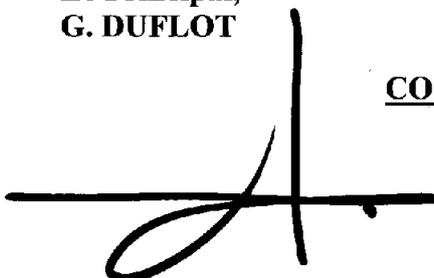
Mme GUICHARD précise que le collège "Edmée Jarlaud" est un petit collège dans lequel il est facile de se repérer.

Monsieur le Principal remercie les membres du CA de leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

**La secrétaire de séance,
F. MOREAU**

**Le Principal,
G. DUFLOT**



COLLEGE EDMÉE JARLAUD
C. A. du 23 Novembre 2020